

LES CINQ SAMOURAI – VILLECRESNES

Hôtel de Ville – rue du Lieutenant Dagorno à 94440 VILLECRESNES

Fiche de poste, pour nouvel enseignant à partir du mois de mai, en binôme avec le professeur actuel, arrêt des activités au 30 juin (congés en juillet et août -non payés) reprise au plus tôt le 5 septembre 2023.

◆ Présentation du club

L'association est hébergée dans les locaux municipaux au 12 rue du Réveillon 94440 VILLECRESNES.

Fort de ses 230 adhérent(e)s dont 110 licenciés en judo, le club propose l'enseignement du judo à partir de 4 ans. Notre projet s'oriente d'abord vers la pratique du judo loisir mais encourage fortement les pratiquant(e)s vers l'accès à la compétition.

L'encadrement des cours est assuré par un seul professeur diplômé d'Etat.

◆ Profil de poste recherché

Le candidat devra être capable d'enseigner le judo auprès d'un public varié allant de l'éveil judo à adulte. Une expérience dans l'enseignement sera évidemment un atout, cependant l'association est intéressée à étudier des candidatures sans expériences préalables dans l'enseignement.

L'association recherche une personne motivée et passionnée, ayant de bonnes capacités de communication et pouvant faire preuve de propositions pour le développement de la section judo.

◆ Missions

Elles sont les suivantes :

- Encadrer et diriger les séances de judo, découverte, développement et perfectionnement de 4 à 50 ans et +.
- Accompagnement des judokas sur les lieux des animations et stages départementaux et compétitions officielles.
- Participation à la vie du club et implication dans les projets du club en collaboration avec le bureau : organisation de stages pendant les vacances scolaires, interclubs, animations, soirée de la remise de ceintures, soirée Parents /Enfants, journée découverte, participation à la journée des associations tous les ans en septembre et présence à l'assemblée générale annuelle.
- Réaliser des tâches administratives : convocations des judokas, saisies des licenciés sur intranet, site web du club.
- Former les judokas gradés à l'arbitrage et à la tenue des tables.

◆ Horaires de cours

- Mardi et vendredi de 17 h à 21 h (21 h 30). Soit 8 h/9 h par semaine.

◆ Type de contrat

- En CDI à temps partiel : convention collective nationale du sport, groupe 3
- Rémunération : les cotisations perçues règlent les salaires, congés payés-et les charges sociales

◆ Candidatures à envoyer à lescinqsamourai@gmail.com